



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Sainte-Savine

SEANCE DU 8 juin 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
33	29	29 + 4 pouvoirs

Date de convocation
2 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, SALLE du CONSEIL MUNICIPAL - Hôtel de Ville, 1er étage, sous la présidence de **Arnaud MAGLOIRE**, maire.

Présents : **MAGLOIRE Arnaud, FERNANDEZ Sophie, HENNEQUIN Virgil, CATERINO Marie-Laure, BLANCHOT Bastien, CHAUDET Martine, BERNIER Romain, BEHL Frédérique, MENERAT Thierry, PIAT Isabelle, RIBAILLE Cécile, ARNAUD Adrien, SINGEVIN Pascal, CLERGEAT Pascaline, GRENIER Pascal, PROTAT Anne-Lucy, THIBAUT David, KACEMI Farida, MARTIN Antoine, BARDET Alice, ASCENSO Mickaël, DUGARD Sophie, POUZIN Jean-Michel, BERGERET Fanny, RENNESSON Arnaud, MOUZON Valentin, SABATINO Anne, BEAUFILS Luc, COLLOT-TOUZÉ Nelly.**

Représentés : **HUART Gérald pouvoir donné à MAGLOIRE Arnaud, TIEDREZ Valérie pouvoir donné à BEHL Frédérique, GAUTHERIN Tristan pouvoir donné à BLANCHOT Bastien, GULTEKIN Gülcan pouvoir donné à HENNEQUIN Virgil.**

Madame BARDET Alice a été nommée secrétaire de séance

Objet : Art Déco - Tarifs des partenariats 2026 – 2027
N° de délibération : 20260608_06

Rapporteur : Fanny Bergeret

En prévision de la saison culturelle 2026 – 2027 de l'Art Déco qui s'ouvrira à une programmation variée, interactive et accessible au plus grand nombre au travers de spectacles musicaux (chanson française, nouvelle scène, musique électronique), de théâtre, cirque contemporain, humour et jeune public, la Ville souhaite développer l'implication des acteurs économiques locaux par le biais d'une offre de partenariats attractive.

Afin de permettre aux entreprises de dimension modeste d'apporter leur contribution, il est proposé d'instaurer une progressivité dans les montants de partenariats, avec la création de formules donnant droit à une visibilité variable sur les supports et outils de communication de la saison (affiches, programmes, réseaux sociaux...) ainsi qu'à des avantages tels que la mise à disposition de l'espace bar pour des événements d'entreprises ou l'attribution de places gratuites pour les spectacles.

- Formule Bronze : 500 € à 1000 €
- Formule Argent : 1000 € à 5 000 €
- Formule Or : 5 000 € et plus
- Formule mécénat : au-delà de 10 000 €

Le mécénat permet aux entreprises de bénéficier d'une déduction fiscale de 60 % du montant du don.

La contribution des entreprises pourra être financière ou en nature (prestations, équipements, services) et sera valorisée financièrement à hauteur de l'une des formules ci-dessus.

Chaque partenariat donnera lieu à une formalisation au travers d'une convention de partenariat ou de mécénat, selon la formule choisie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, décide de :

- Valider les tarifs des partenariats avec la saison culturelle 2026 - 2027 de l'Art Déco ;
- Valider les conventions afférentes ;
- Autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document utile.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
29	4	33	0	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Affiché le 9 juin 2026
Pour extrait conforme
Arnaud MAGLOIRE, maire



Arnaud MAGLOIRE

Arnaud MAGLOIRE
2026.06.12 13:38:54 +0200
Ref:11187997-16877225-1-D
Signature numérique
le Maire